

24 jan 2014 -18:02

Appartient à Conseil des ministres du 24 janvier 2014

Rapport de fin de législature sur le gender mainstreaming

Le Conseil des ministres a pris acte du rapport sur le gender mainstreaming introduit par la ministre de l'Egalité des chances Joëlle Milquet. Le rapport donne un aperçu de la politique menée par le Gouvernement afin d'atteindre les objectifs de la quatrième conférence mondiale sur les femmes, qui s'est tenue à Pékin en septembre 1995. Le gouvernement fédéral a intégré la dimension de genre dans l'ensemble de ses politiques, comme prévu par la loi concernant le gender mainstreaming du 12 janvier 2007 et le plan fédéral gender mainstreaming, afin d'éviter, voire de corriger, d'éventuelles inégalités entre femmes et hommes.

Le rapport reprend, pour l'ensemble de la législature, les éléments suivants :

- le travail réalisé au sein du Groupe interdépartemental de coordination
- le travail d'accompagnement et de soutien réalisé par l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes
- les réalisations de chaque membre du gouvernement dans le cadre du plan fédéral gender mainstreaming
- les réalisations des différents services publics fédéraux et de programmation en la matière
- les principaux éléments de l'expérience acquise au cours de la législature et les recommandations relatives à la mise en oeuvre du gender mainstreaming au niveau fédéral

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13
<http://www.milquet.belgium.be>